



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONFORT

DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 2023/05

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2023

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le treize septembre deux mille vingt-trois à 20 heures 40 minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire de la commune de Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 08-09-2023

Date d'affichage de la liste de délibérations : 14-09-2023

Conseillers municipaux en exercice : 10

Présents : 08

Votant : 08

Présents :

Mesdames : Céline FAUBEC, Elisabeth TERRAIL,

Messieurs : Benoît COUSTURIAN, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Stéphane MÉRIS, Patrick PASQUALI, Jean-Pierre ZANCONATO

Absents / excusés donné procuration :

Absents / excusés n'ayant pas donné procuration : Monsieur Alain DIANA, Madame Claire RICHARDSON

Secrétaire de séance : Stéphane MÉRIS

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
- 2- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 3- Délibération pour participation au financement de la caserne des pompiers
- 4- Demande de changement horaire de l'agence postale communale (APC)
- 5- Etudes et devis divers
- 6- Battue aux pigeons
- 7- Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 40.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2023

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

2- RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les trois membres de la commission sortants :
Représentant de la commune:

- Monsieur Benoît COUSTURIAN, titulaire
- Madame Elisabeth TERRAIL, Suppléante
- Mesdames Aline DIANA, déléguée administrative, et Suzanne LAURIER, déléguée TGI.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

3- DELIBERATION POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la caserne des pompiers ne répond plus aux normes actuelles d'où la nécessité d'en créer une nouvelle ;

Afin de pouvoir financer cet investissement, outre les aides allouées par l'Etat (DSIL) et l'autofinancement SDIS, il est demandé une participation à l'ensemble des communes desservies par le centre d'incendie et de secours de Mauvezin.

Le montant global à financer par les communes s'élève à 420 000,00 € sur une durée de quatre années,

Concernant la commune de Monfort la subvention sollicitée s'élève à 32 103,00 € et interviendra sur les exercices budgétaires 2024, 2025, 2026 et 2027, étant précisé que si le montant final de l'opération devait être supérieur au montant prévisionnel mentionnée dans l'article 2 de la convention, le montant de la participation financière des communes ne sera pas modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de participer au financement de la nouvelle caserne de Mauvezin pour un montant de 32 103,00 € répartis sur quatre exercices budgétaires : 2024, 2025, 2026 et 2027,
- d'autoriser le maire à signer tous documents utiles à l'application de la présente délibération.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

4- DEMANDE DE CHANGEMENT HORAIRE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le maire ayant exposé certains éléments d'information complémentaires sur ce dossier, le conseil municipal décide de ne pas modifier les horaires de l'agence postale communale adoptés lors de la précédente réunion du conseil municipal, dans l'attente de la position de la direction départementale de La Poste.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
----------------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

5- ETUDE DIVERS DEVIS

Monsieur le maire présente plusieurs devis pour l'élagage d'une vingtaine de chênes à la chapelle Saint-Blaise, et pour l'acquisition d'un taille-haie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les devis suivants :

- société Accrorisk, pour un montant de 7 212,00 € (élagage de chênes) ;
- société JardiGreen Motoculture, pour un montant de 1 362,00 € (taille-haie).

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
----------------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

6- BATTUE AUX PIGEONS

Monsieur le maire indique que la société de chasse va organiser une battue le samedi 7 octobre prochain, à proximité de l'usine Qualisol.

7- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes « Bastides de Lomagne » va organiser par secteur des réunions d'information à destination de l'ensemble des conseillers municipaux, dans la première quinzaine du mois de novembre 2023.

Il rappelle que les Automnales auront lieu le dimanche 24 septembre prochain ; un apéritif sera organisé sur la place de la mairie, à compter de midi.

La séance est levée à 22 H 25.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 13 septembre 2023

Délibération n° 16 Délibération pour renouvellement des membres de la commission de
contrôle des listes électorales

Délibération n°17 Délibération pour participation au financement de la caserne des pompiers

LAGARDERE Régis, Maire 	MÆRIS Stéphane, Secrétaire de séance
--	--